

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
SOMMAIRE EXÉCUTIF
FERMETURE DES LIVRES 2024

1 Le présent dossier de fermeture présente les résultats financiers des activités réglementées
2 de Enbridge Gaz Québec (ci-après « **EGQ** ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre
3 2024. EGQ rappelle que les budgets de l'année 2024 ont été approuvés dans le cadre d'un
4 dossier bisannuel portant sur les années 2023 et 2024¹.

5
6 En 2024, l'entreprise n'a pas atteint son rendement autorisé. Le taux de rendement atteint
7 pour 2024 est de 7,31%, ce qui représente un écart de 1,74% comparativement au taux
8 autorisé de 9,05%. Cela s'explique principalement par deux éléments, soit les charges
9 d'exploitation et les charges d'amortissements².

10
11 En premier lieu, il appert que les charges d'exploitation réelles ont été plus élevées de
12 467K\$ que celles budgétées, principalement en raison des éléments suivants :

- 13
14 - Les dépenses en bonification et avantages sociaux ont été plus importantes que
15 prévues en 2024 (+250K\$);
- 16 - La hausse de certains frais externes (+158K\$) due au renouvellement de certains
17 contrats à des coûts plus élevés que prévu ainsi que l'ajout de certains contrats
18 nécessaires aux opérations du distributeur;
- 19 - Une hausse des primes d'assurances (+157K\$);
- 20 - Une hausse des coûts des matériaux et fournitures généraux (+141K) expliquée,
21 d'une part, par la comptabilisation de certains matériaux capitalisables dans les
22 charges d'exploitation et dont l'ajustement sera fait en 2025, et d'autre part, par
23 certaines dépenses budgétées dans la mauvaise catégorie;
- 24 - Le dépassement des coûts de location (+135K\$) en raison d'une sous-évaluation lors
25 du processus budgétaire 2024 des coûts de location des bureaux du distributeur;

¹ Dossier R-4194-2022.

² Pour plus de détails, voir la pièce EGQ-2, document 1.3.1.

**ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
SOMMAIRE EXÉCUTIF
FERMETURE DES LIVRES 2024**

1
2 Ces hausses sont contrebalancées par les éléments suivants:

- 3 • Réduction des frais de bureautique et services technologiques (-105K\$) laquelle est
4 expliquée, d'une part, par la priorisation des communications avec la clientèle par
5 voie électronique, et d'autre part, par certains services informatiques maintenant
6 couverts par Enbridge; et
- 7 • Réduction de certains frais opérationnels et recouvrement des frais (-160K\$), qui
8 s'explique, d'une part, par une demande informatique à Enbridge moins grande
9 qu'anticipé (frais direct), et d'autre part, par le remboursement des dommages sur le
10 réseau d'EGQ, lequel remboursement n'avait pas été budgété pour l'année 2024.

11
12 En second lieu, l'amortissement réel des immobilisations a été plus élevé que prévu de
13 quelques 343K\$ en raison d'une coquille dans la prévision d'amortissement pour l'année
14 2024 lors de la fixation des tarifs.

15
16 EGQ a donc réalisé un bénéfice net réglementé de 2 239 130³ \$. En 2024, le rendement
17 autorisé sur l'avoir de l'actionnaire au taux de 9,05 % se chiffre à 5 394 415⁴ \$. Ainsi, le
18 manque à gagner après impôts, entièrement à la charge d'EGQ⁵, se chiffre à 1 036 375⁶ \$
19 ou 1 410 033 \$ avant impôts⁷, alors que le montant lié au découplage des revenus, se
20 chiffrant à 2 882 871⁸ \$, sera à la charge de la clientèle.

21
22 En lien avec le découplage, le distributeur constate que la baisse des volumes dans le
23 secteur résidentiel en 2023 s'est poursuivie en 2024. Les volumes réels normalisés pour

³ Pièce EGQ-6, document 1, page 1, ligne 11

⁴ Pièce EGQ-6, document 1, page 1, ligne 13

⁵ Selon le mécanisme de partage approuvé initialement par la Régie aux termes de sa décision [D-2015-120](#) et reconduit aux termes des décisions [D-2017-028](#), [D-2018-090](#), [D-2020-104](#) et [D-2022-103](#), les manques à gagner sont à la charge d'EGQ.

⁶ Pièce EGQ-6, document 1, page 1, ligne 27

⁷ Pièce EGQ-6, document 1, page 1, ligne 35

⁸ Pièce EGQ-6, document 1, page 1, ligne 23

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
SOMMAIRE EXÉCUTIF
FERMETURE DES LIVRES 2024

1 cette catégorie de clientèle se sont avérés inférieurs de 6,8 millions de m³ à ceux budgétés
2 dans le dossier bisannuel 2023-2024. Le marché commercial présente également un
3 volume inférieur de 2,95 millions de m³ à celui budgété. Compte tenu du mécanisme de
4 découplage des revenus autorisé dans la décision D-2024-042⁹, le manque à gagner en
5 revenus de distribution associé aux volumes et représentant environ 2,8 millions de dollars
6 sera assumé par la clientèle par l'entremise du compte de frais reportés autorisé à cette
7 fin. Lors du dossier tarifaire 2026, EGQ entend faire une proposition de lissage sur trois ans
8 de ce manque à gagner afin d'éviter un impact tarifaire important pour sa clientèle. Quant
9 aux volumes réels normalisés de l'année 2024, ceux-ci sont inférieurs à ceux de l'année
10 2023, ce qui confirme une certaine tendance à la baisse des volumes de la clientèle
11 résidentielle.

12
13 Le contexte économique dans la région de l'Outaouais demeure difficile. Bien que l'on
14 observe une augmentation des mises en chantier en 2024 comparativement à 2023, le
15 nombre total reste limité, ce qui limite la croissance des activités du distributeur. EGQ est
16 également confronté à une hausse des projets d'extension de réseau qui s'avèrent non
17 rentables en raison de l'augmentation importante des coûts de branchement au cours des
18 dernières années, alors que la consommation des nouveaux clients tend à diminuer. Par
19 ailleurs, la Ville de Gatineau renforce ses exigences en matière de densité urbaine,
20 favorisation ainsi le développement d'immeubles multilogement dotés de systèmes de
21 chauffage centralisés, au détriment des branchements individuels. En conséquence, ces
22 deux facteurs contribuent à la diminution du nombre de nouveaux clients alimentés au gaz
23 naturel. En effet, le nombre moyen de clients résidentiels est inférieur de 584 au réel,
24 comparativement à la prévision pour l'année 2024.

25
26 Au niveau de la perte de clients, celle-ci continue d'être à la baisse depuis 2020, tel que
27 présenté au tableau 1. Toutefois, il importe de préciser que les comptes sans consommation

⁹ Dossier R-4294-2022, Décision [D-2024-042](#), Phase 3, par. 175.

**ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
SOMMAIRE EXÉCUTIF
FERMETURE DES LIVRES 2024**

1 ayant un compteur fermé sont en légère augmentation depuis 2023, tel que présenté au
2 tableau 1. En effet, à la suite de ses efforts pour la rétention de clients, EGQ constate que
3 les clients font davantage le choix de fermer leur compteur que de retirer le service en entier.
4 Ces clients demeurent donc clients d'EGQ. Ils ne font pas partie du nombre de clients perdus
5 puisqu'ils conservent les installations et peuvent procéder à l'ouverture de leurs compteurs
6 en tout temps. Toutefois, ce phénomène confirme que de plus en plus de clients résidentiels
7 remplacent leurs équipements au gaz naturel par un équipement électrique, ce qui
8 expliquerait en partie la baisse de volumes dans le secteur résidentiel.

Tableau 1

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Retrait de service sur une base annuelle (perte de clients)	122	161	124	115	101	64
Nombre de compteurs fermés, mais toujours clients de EGQ	940	856	963	874	1033	1037

11
12 Le distributeur compte sur le lancement de son offre biénergie, prévu en 2025, pour
13 encourager sa clientèle à privilégier la conversion à la biénergie. Cela dit, EGQ souligne
14 qu'elle n'a pas été en mesure de déployer l'offre biénergie en 2024 en raison de délais dans
15 la mise en place de cette initiative. EGQ rappelle qu'elle avait prévu capter les écarts entre
16 le budget 2024 et la participation 2024 à la biénergie dans un compte d'écart. L'absence de
17 participants fait en sorte qu'aucun écart n'a été engendré à ce sujet car, lors de l'élaboration
18 du dossier tarifaire 2024, aucune prévision de clients biénergie n'avait été considéré.

19
20 Par ailleurs, EGQ a évolué dans un contexte énergétique mouvementé en 2024. Plusieurs
21 projets de loi et de règlement ont été déposés au courant de l'année 2024, lesquels auront

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
SOMMAIRE EXÉCUTIF
FERMETURE DES LIVRES 2024

1 des impacts importants sur les opérations du distributeur¹⁰. EGQ doit donc s'adapter au
2 nouveau cadre réglementaire et modifier ses pratiques d'affaires afin de demeurer un acteur
3 essentiel et pertinent dans sa franchise. EGQ a notamment réagi à cet égard en 2024 en
4 amorçant l'élaboration de sa stratégie de décarbonation dans le but de déposer une
5 demande à ce sujet le 31 janvier 2025. Cette stratégie de décarbonation vise à défossiliser
6 complètement le réseau de distribution d'ici 2050.

7
8 L'année 2024 se caractérise également par la poursuite de plusieurs initiatives. À cet effet,
9 EGQ dépose aux pièces EGQ-7, documents 1 à 2.1, le suivi de ses projets d'investissement,
10 soit le projet Saint-Louis¹¹ et le projet Meredith.

11
12 EGQ présente aux pièces EGQ-11, documents 1 à 1.3, les résultats du PGEÉ pour l'année
13 2024. Pour une seconde année consécutive, EGQ n'a pas été en mesure d'atteindre ses
14 objectifs en termes d'économies d'énergie, tel qu'expliqué à la pièce EGQ-11, document 1.

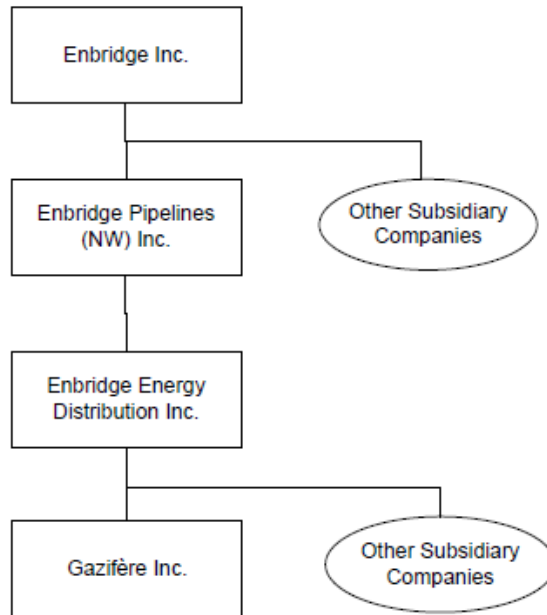
15
16 EGQ présente également aux pièces EGQ-8, documents 1 à 3, le suivi de son offre
17 commerciale, de ses initiatives visant la conversion des énergies polluantes et des résultats
18 de vente du gaz de source renouvelable. Le distributeur propose de mettre fin aux suivis
19 relatifs aux projets de la Phase 55 et du Central présentés dans le cadre du programme
20 multilogements, les suivis de ces deux projets pour l'année 2024 étant déposés
21 respectivement aux pièces EGQ-8, documents 1.1 et 1.2.

22
23 Finalement, le taux de gaz perdu pour l'année 2024 a été de 2,46 %, soit un taux qui
24 demeure supérieur au seuil de 1%. EGQ présente donc à la pièce EGQ-3, document 1.2.2,
25 un suivi portant sur le gaz perdu en 2024.

¹⁰ Notamment le PL69, PL41 et PL72. Pour plus de détails, voir la pièce R-4268-2024, [B-0110](#), GI-30, document 1, page 4.

¹¹ Un dépassement de coûts a été constaté dans le projet Saint-Louis, portant son coût total au-delà du seuil de 1,2 M\$. La pièce inclut la correspondance transmise à la Régie le 8 octobre 2024 visant à l'informer de cette situation.

Ownership of Gazifère Inc.



Ownership is 100%

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS
FERMETURE DES LIVRES 2024

ADMINISTRATEURS

Tanya M. Ferguson
Mark A. Irvine
Jean-Benoit Trahan

DIRIGEANTS

Jean-Benoit Trahan – President
Roddi Bassermann – Vice President
Tanya M. Ferguson – Vice President, Finance
Nina Lindop – Corporate Secretary
Jonathan E. Gould – Treasurer
Adrian Cupido - Controller